

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 7,6% provenant de :

- La diminution de 0,2% des impôts directs suite à la baisse de de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-9,9%), de la taxe de services communaux (-3,8%), de la taxe professionnelle (-3,2%) et de la taxe d'habitation (-6,2%), conjuguée à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+11%);
- La hausse de 14,8% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+13,6%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+59,3%);
- L'augmentation de 6,3% des recettes non fiscales, provenant notamment de la hausse des fonds de concours (+59,3%), des recettes domaniales (+34,3%) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+27,8%), conjuguée à la baisse des subventions (-16,2%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 51,5% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 12,5% en raison de la hausse de 1,6% des dépenses de personnel et de 30,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11,4% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 9.816 MDH à fin octobre 2021 à 9.314 MDH à fin octobre 2022, soit une baisse de 5,1%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin octobre 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 16 MMDH contre un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 8,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.863 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6,8 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 985 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 8,5 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin octobre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (8,5 MMDH) et des années antérieures ont été de 50,1 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2021	Prévisions 2022	Octobre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	33 749	47 337	36 330	77%	7,6%
1.1- Recettes fiscales :	26 818	39 201	28 962	74%	8,0%
<i>Impôts directs</i>	12 206	22 149	12 186	55%	-0,2%
<i>Impôts indirects</i>	14 612	17 052	16 776	98%	14,8%
1.2- Recettes non fiscales :	6 931	8 136	7 368	91%	6,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	574	795	771	97%	34,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	706	1 506	902	60%	27,8%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 071	3 105	3 809	123%	-6,4%
<i>Autres recettes</i>	1 580	2 730	1 886	69%	19,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES	18 075	31 999	20 343	64%	12,5%
2.1- Biens et services :	17 034	30 997	19 421	63%	14,0%
<i>Personnel</i>	9 652	13 423	9 807	73%	1,6%
<i>Autres biens et services</i>	7 382	17 574	9 614	55%	30,2%
2.2- Intérêts de la dette	1 041	1 002	922	92%	-11,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	15 674	15 338	15 987		
4- INVESTISSEMENT²	9 816	43 022	9 314	22%	-5,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	-26	4		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	984	-3 832	1 859		
7- EXCEDENT³	6 843	-31 542	8 536		
8- FINANCEMENT² :	-6 843	31 542	-8 536		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 090	69	1 813		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 596	-2 233	-1 869		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 337	33 706	-8 480		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2021	Prévisions 2022	Octobre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	26 818	39 201	28 962	74%	8,0%
IMPÔTS DIRECTS	12 206	22 149	12 186	55%	-0,2%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 722	8 402	3 581	43%	-3,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 965	7 293	2 869	39%	-3,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	354	872	332	38%	-6,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 567	2 203	1 412	64%	-9,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 890	1 698	2 166	128%	14,6%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 708	1 681	1 826	109%	6,9%
IMPÔTS INDIRECTS	14 612	17 052	16 776	98%	14,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	12 388	13 318	14 073	106%	13,6%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	403	445	642	144%	59,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	607	958	577	60%	-4,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	149	257	183	71%	22,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	94	486	143	29%	52,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	165	176	165	94%	0,0%
<i>Taxe de séjour</i>	51	340	109	32%	113,7%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	219	231	236	102%	7,8%
<i>Autres impôts indirects</i>	536	841	648	77%	20,9%
RECETTES NON FISCALES	6 931	8 136	7 368	91%	6,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	574	795	771	97%	34,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	706	1 506	902	60%	27,8%
<i>Fonds de concours</i>	528	304	841	277%	59,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	472	1 057	532	50%	12,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	448	285	429	151%	-4,2%
<i>Subventions</i>	3 543	2 801	2 968	106%	-16,2%
<i>Recettes diverses</i>	660	1 388	925	67%	40,2%
TOTAL DES RECETTES	33 749	47 337	36 330	77%	7,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 730	2 457	25 143	36 330
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	619	296	6 117	7 032
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	337	221	3 072	3 630
<i>Produits des services</i>	0	0	892	892
<i>Produits des biens</i>	282	75	2 153	2 510
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	180	0	6 602	6 782
Taxe de services communaux	180	0	3 401	3 581
Taxe professionnelle	0	0	2 869	2 869
Taxe d'habitation	0	0	332	332
1.3- Ressources transférées :	7 931	2 161	12 424	22 516
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 934	12 139	14 073
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 992	0	0	3 992
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	642	0	0	642
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 297	227	285	3 809
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 172	1 288	17 883	20 343
2.1- Biens et services :	843	1 246	17 332	19 421
<i>Personnel</i>	169	940	8 698	9 807
<i>Autres biens et services</i>	674	306	8 634	9 614
2.2-Intérêts de la dette	329	42	551	922
3- SOLDE ORDINAIRE	7 558	1 169	7 260	15 987
4- INVESTISSEMENT	5 142	1 268	2 904	9 314
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	4	0	0	4
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	3	337	1 519	1 859
7- EXCEDENT	2 423	238	5 875	8 536
8- FINANCEMENT :	-2 423	-238	-5 875	-8 536
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 107	538	168	1 813
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-490	-88	-1 291	-1 869
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 040	-688	-4 752	-8 480

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 7,6% et des dépenses ordinaires de 12,5%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 16 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9,3 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.863 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 8,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 36,3 MMDH en augmentation de 7,6% par rapport à fin octobre 2021. Ceci s'explique par la hausse 10% des recettes transférées et de 12,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 3,7% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	20 460	20 247	22 516	10,0%
Gérées par l'Etat	7 041	16 567	6 782	-3,7%
Gérées par les collectivités	6 248	10 523	7 032	12,5%
TOTAL	33 749	47 337	36 330	7,6%

1.1-RECETTES FISCALES

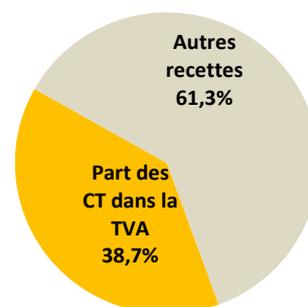
Les recettes fiscales ont atteint 29 MMDH, en augmentation de 8% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021, suite à la baisse de 0,2% des impôts directs et à la hausse de 14,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 79,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 22,5 MMDH à fin octobre 2022 contre 20,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 10%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.685 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+394 MDH), des fonds de concours (+313 MDH) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+239 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-575 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 38,7% de leur part dans le produit de la TVA.

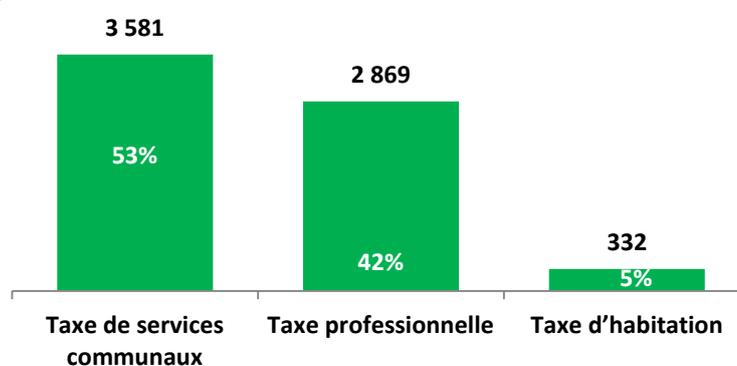
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.782 MDH contre 7.041 MDH un an auparavant, soit une diminution de 3,7%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-141 MDH), de la taxe professionnelle (-96 MDH) et de la taxe d'habitation (-22 MDH).

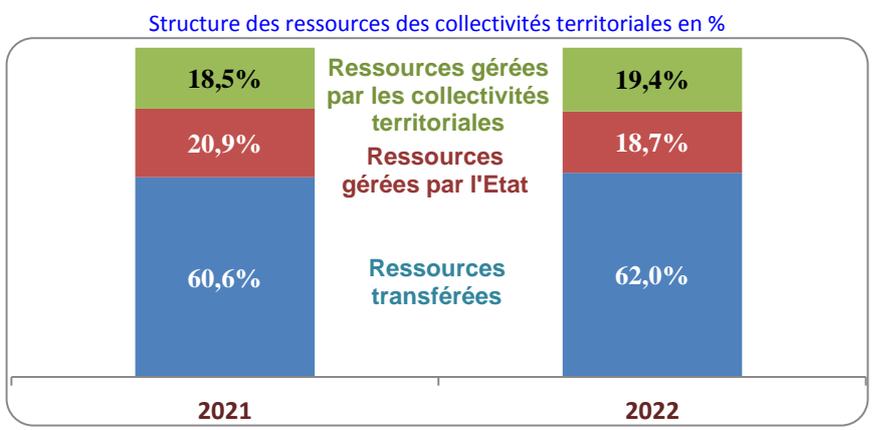
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 7.032 MDH à fin octobre 2022 contre 6.248 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 12,5%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.412 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (902 MDH), des recettes domaniales (771 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (577 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2021 et fin octobre 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7,4 MMDH, en hausse de 6,3% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021, en raison principalement de l'augmentation des fonds de concours (+313 MDH), des recettes domaniales (+197 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+196 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-575 MDH).

La baisse des subventions est due principalement à la diminution des subventions accordées par l'Etat (2.957 MDH contre 3.531 MDH).

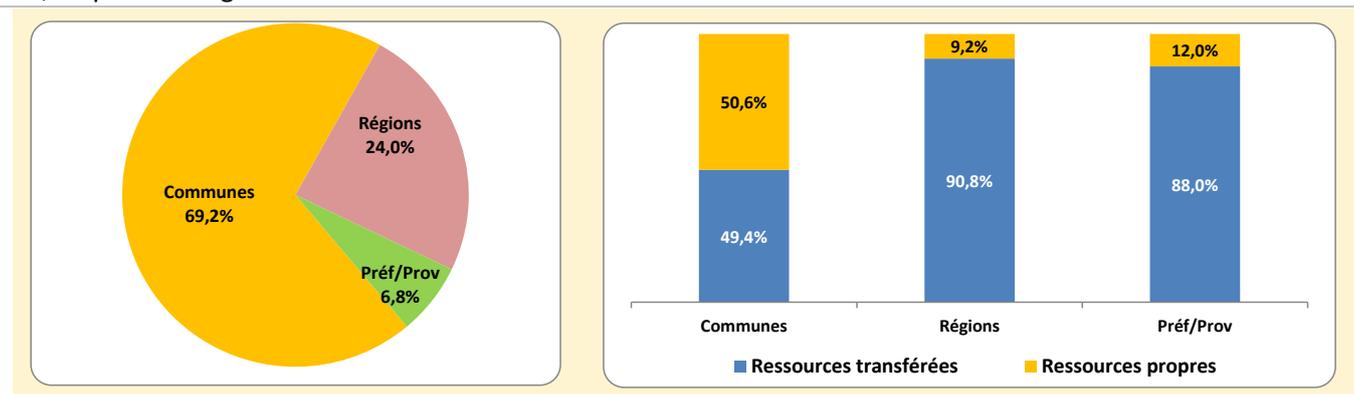
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (622 MDH contre 395 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (223 MDH contre 140 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (191 MDH contre 145 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 25,1 MMDH et représentent 69,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin octobre 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 49,4% des recettes des communes contre 88% pour les préfectures et provinces et 90,8% pour les régions.

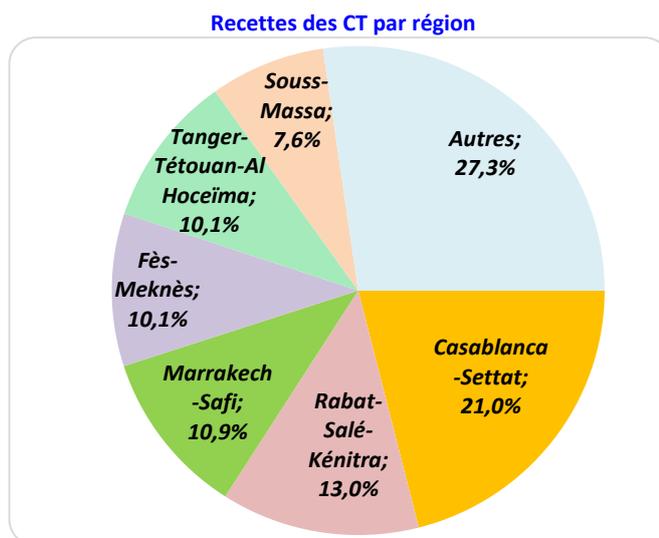


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,7% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.647 MDH) représentent 21% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 785	3 047	2 814	7 647
Rabat-Salé-Kénitra	916	1 200	2 615	4 731
Marrakech-Safi	842	588	2 540	3 970
Fès-Meknès	618	409	2 641	3 668
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 035	565	2 053	3 653
Souss-Massa	544	439	1 764	2 746
L'oriental	416	263	2 013	2 693
Béni Mellal-Khénifra	381	195	1 823	2 399
Laâyoune-Sakia El Hamra	160	0	1 442	1 602
Drâa-Tafilalet	170	58	1 343	1 571
Guelmim-Oued Noun	84	18	817	920
Dakhla-Oued Ed Dahab	82	0	650	731
TOTAL	7 032	6 782	22 516	36 330

2- DEPENSES

A fin octobre 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 31,5 MMDH, en hausse de 6,9% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021. Elles se composent à hauteur de 64,5% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 20.343 MDH, soit une augmentation de 12,5% en raison de la hausse de 1,6% des dépenses de personnel et de 30,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11,4% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	9 652	13 423	9 807	73%	1,6%
Autres biens et services	7 382	17 574	9 614	55%	30,2%
Intérêts dette	1 041	1 002	922	92%	-11,4%
TOTAL	18 075	31 999	20 343	64%	12,5%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2022 ont atteint 9.807 MDH contre 9.652 MDH à fin octobre 2021, soit une hausse de 1,6%. Les salaires représentent 48,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 69,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 9.614 MDH à fin octobre 2022 contre 7.382 MDH un an auparavant, en hausse de 30,2%. Elles sont constituées pour 57,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 922 MDH à fin octobre 2022 contre 1.041 MDH un an auparavant, en baisse de 11,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 16 MMDH contre un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

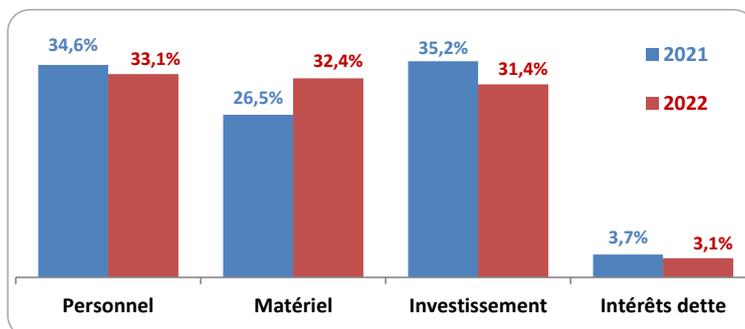
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9.314 MDH à fin octobre 2022 contre 9.816 MDH à fin octobre 2021, soit une diminution de 5,1% (-502 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-794 MDH), des projets intégrés (-433 MDH), des acquisitions immobilières (-150 MDH) et des acquisitions mobilières (-92 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+698 MDH) et des programmes nationaux (+269 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 614	12 206	1 820	15%	-30,4%
Projets intégrés ⁶	2 116	8 694	1 683	19%	-20,5%
Acquisitions immobilières	702	6 664	552	8%	-21,4%
Acquisitions mobilières ⁷	496	1 917	404	21%	-18,5%
Programmes nationaux ⁸	2 765	8 506	3 034	36%	9,7%
Subventions	1 123	5 035	1 821	36%	62,2%
TOTAL	9 816	43 022	9 314	22%	-5,1%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2021 et fin octobre 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

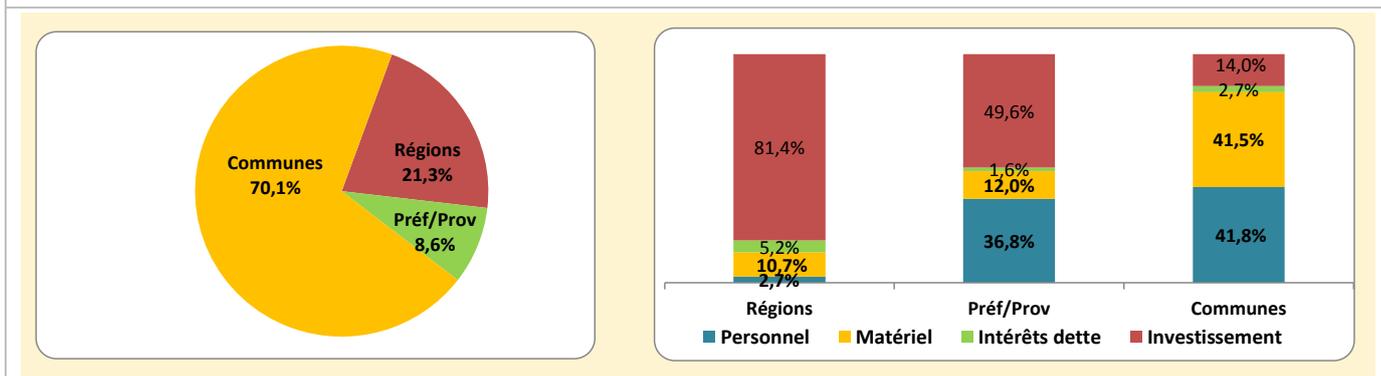
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 20,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 70,1% à fin octobre 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (41,8%) et des préfectures et provinces (36,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 81,4% des dépenses d'investissement, de 10,7% des dépenses de matériel, de 5,2% des charges en intérêts de la dette et de 2,7% des dépenses de personnel.

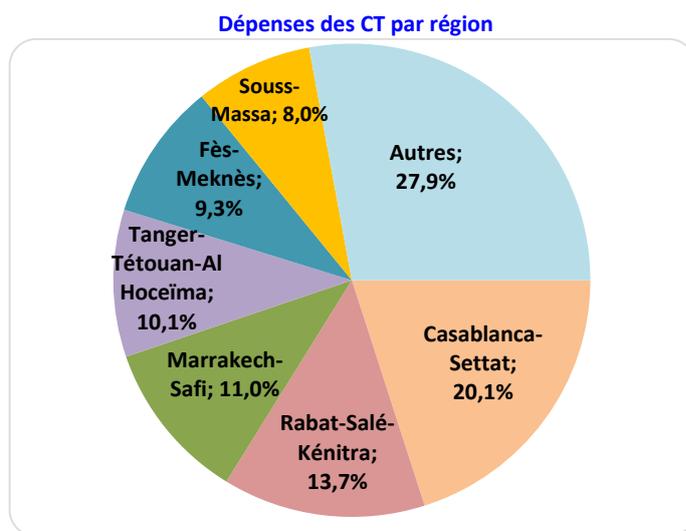


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,1% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.950 MDH) représentent 20,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 1,8% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 942	2 554	207	1 247	5 950
Rabat-Salé-Kénitra	1 319	1 309	105	1 344	4 077
Marrakech-Safi	1 048	1 179	48	974	3 249
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	923	1 087	66	906	2 982
Fès-Meknès	1 136	818	81	736	2 771
Souss-Massa	697	504	95	1 067	2 363
L'oriental	936	703	73	509	2 221
Béni Mellal-Khénifra	660	493	60	920	2 133
Drâa-Tafilalet	392	240	26	835	1 493
Laâyoune-Sakia El Hamra	438	458	93	255	1 244
Dakhla-Oued Ed Dahab	91	125	57	366	639
Guelmim-Oued Noun	225	144	11	155	535
TOTAL	9 807	9 614	922	9 314	29 657

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2022 des soldes positifs de 4 MDH et 1.859 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 984 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 8,5 MMDH à fin octobre 2022 contre un excédent global de 6,8 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin octobre 2022, soit 8,5 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2022, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.813 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.869 MDH et la reconstitution des excédents pour 8,5 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin octobre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 50,1 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (8,5 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 52,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin octobre 2022

